

Convocation : 14 mai 2019 Affichage : 14 mai 2019	<p>Le vingt mai deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, Le conseil municipal, légalement convoqué et par écrit, en réunion ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Florence BOULAY, le Maire.</p> <p>Étaient présents : Florence BOULAY, Didier JEANNE, Franck LAURENT, Patrick LESELLIER, Franck LECOQ, Mickaël GROHAN, Christel BARASSIN, Nicolas MARIE, Philippe TOUCHARD, Isabelle DORTÉE, Monique FORTIN, Sébastien GUILLOT, Magali DUPONT, Raïssa TAILLEUX, Philippe BERTHOU, Benoît LEFÈVRE, Alain THEVENIAUD, Sophie HUARD.</p>
Membres :	
En exercice : 28	
Présents : 18	<p>Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le conseil municipal, peut donc valablement délibérer.</p>
Votants : 20	<p>Étaient absents représentés : Pascal LECŒUR a donné pouvoir à Franck LAURENT, Angélique DUBET a donné pouvoir à Isabelle DORTÉE.</p> <p>Étaient absents : Brigitte MARIE, Paul DÉCHAUFOUR, Christine PIERRE, Sandrine MAUPAS, Nadine DEVAUX, Christophe LACOUR, Chantal LEBOUTEILLER, Romaric CHEMIN.</p> <p>Philippe BERTHOU a été nommé secrétaire de séance.</p>

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame Le Maire ouvre la séance et demande si des observations sont à faire concernant le dernier compte rendu.

Le compte rendu de la précédente réunion du 29 avril 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents lors de cette réunion.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Madame Le Maire demande au conseil de bien vouloir rajouter deux points à l'ordre du jour :

- *Renouvellement Convention CAF/Enfance Jeunesse ;*
- *Devis Génie civil extension espace associatif.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Compte tenu des informations à notre disposition, ce point est reporté à un conseil municipal ultérieur et devra être débattu avant le 30 juin prochain.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES LE 7 JANVIER 2019

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur JEANNE Président de la commission finances. Ce dernier expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°2019-07 du Conseil Municipal du Castelet en date du 7 janvier 2019,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes :

Décision n°1 du 16 mai 2019 : Virements de crédits afin de préciser les articles qui devaient être subdivisés et modifiés (739111) pour la trésorerie de Mondeville.

Chapitre 020 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Article 205 - Concessions et droits similaires	- 1 740,00 €
Article 2051 - Concessions et droits similaires	+ 1 740,00 €

Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Article 6554 – Autres contributions	- 50 830,00 €
Article 65548 – Autres contributions	+ 50 830,00 €

Chapitre 014 – ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

Article 739111 - Attribution de compensation	- 14 135,00 €
Article 739211 - Attribution de compensation	+ 14 135,00 €

DÉLIBÉRATION 2019-69 DEVIS GÉNIE CIVIL (*EXTENSION ESPACE ASSOCIATIF*)

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de signer un devis pour démarrer les travaux de génie civil nécessaires à l'extension de l'Espace associatif du stade

Deux devis ont été reçus :

- devis la société AKCS de 8 342,99 € TTC ;
- devis de la société SBTP de 8 916,96 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE Madame le Maire à l'unanimité des présents et représentés à signer le devis de la société AKCS.

DÉLIBÉRATION 2019-70 PARTICIPATION AU MARCHÉ VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DANS LA CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN-LA-MER

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de *Caen-la-mer*, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et Equipements ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement.

La convention prévoit que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer au marché Vérifications périodiques et de valider l'expression des besoins de la commune figurant en annexe.

Le marché a pour objet de procéder aux vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine (Etablissements Recevant du Public et Etablissements Recevant des Travailleurs) des membres du groupement de commandes. Cela concerne :

- a) MACH 3 - Machine : Vérification trimestrielle des machines
- b) MACH 6 -Machine : Vérification semestrielle des machines
- c) MACH 12 -Machine : Vérification annuelle des machines
- d) LEV 6 –Levage : Vérification semestrielle des engins de levage
- e) LEV 12 – Levage : Vérification annuelle des engins de levage
- f) STCH 36 -Stop-chute : Vérification triennale des stops-chute
- g) GZ 12 – Gaz : Vérification annuelle des installations de gaz
- h) CH 12 – Chauffage : Vérification annuelle des chaufferies
- i) EL 12 – Electricité : Vérification annuelle des installations électriques
- j) ASC 60 – Ascenseur : Vérification périodique quinquennale des ascenseurs (Code du travail) et (ERP)
- k) EPI 1.2. -Ligne de vie : Point d'assurage, vérification annuelle
- l) FRIG 60 -Frigorifique : Inspection quinquennale des installations frigorifiques de plus de 12 KW
- m) PR 40 – Pression : Vérification triennale des appareils à pression de gaz
- n) AMI 36 – Amiante : Vérification triennale des éléments constructifs en amiante
- o) PAR 36 – Paratonnerre : Vérification triennale des paratonnerres
- p) DF 36 - Désenfumage : Vérification annuelle des désenfumages
- q) SSI 36 –Système de sécurité incendie : Vérification triennale des alarmes incendie de catégorie A
- r) Eclairage public : Vérification de l'éclairage public

Les communes ne se positionnent que sur les vérifications périodiques dont elles ont besoin.
Le marché durera 3 ans à compter du 1er janvier 2020.

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

VU la délibération approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et Equipements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :

Marché relatif aux Vérifications périodiques

SE POSITIONNE sur les vérifications périodiques suivantes :

- CH 12 – Chauffage : Vérification annuelle des chaufferies ;
- EL 12 – Electricité : Vérification annuelle des installations électriques ;
- PAR 36 – Paratonnerre : Vérification triennale des paratonnerres ;
- SSI 36 –Système de sécurité incendie : Vérification triennale des alarmes incendie de catégorie A.

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Monsieur LESELLIER précise que :

Les achats seront mutualisés par le biais de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) qui est

une centrale d'achat au sens de l'article 9 du code des marchés publics Ce dernier a modifié l'article 1^{er} du décret n°85-801 du 30 juillet 1985 modifié relatif au statut et au fonctionnement de l'UGAP.

Les personnes publiques qui ont recours à une centrale d'achat sont considérées comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence pour autant que la centrale d'achat applique, pour la totalité de ses achats, les dispositions du présent code ou de la loi n°91-3 du 3 janvier 1991 relative à la transparence et à la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence.

La maintenance est en cours de négociation.

Pour la convention générale Technologie de l'information et de la communication (marchés fourniture de papier et acquisition et maintenance de matériels de reprographie), seule la commune de Saint-Aignan-de-Cramesnil avait délibéré. Pour que la commune du Castelet puisse bénéficier de ces groupements de commandes sur tout sur territoire, il faut qu'elle délibère.

Pour le Service commun études juridiques et contentieux, pour information, la contribution était de 1 800 euros pour Garcelles-Secqueville, elle est désormais de 2 026 euros pour Le Castelet.

DÉLIBÉRATION 2019-71 RENOUELEMENT CONVENTION CAF/ENFANCE JEUNESSE

Madame le Maire propose de renouveler la convention CAF/Enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité des présents et représentés Madame le Maire à signer la convention *Enfance jeunesse* avec la CAF.

DÉLIBÉRATION 2019-72 CONVENTION PLATEFORME MARCHÉS PUBLICS

Madame le Maire expose que la mise en œuvre de projets (notamment école) et donc de marchés publics nécessite de mettre en place une plateforme afin de présenter ceux-ci sous forme dématérialisée.

Une convention avait été signée fin 2018 par la commune historique de Garcelles-Secqueville.

La création de la commune nouvelle nécessite aujourd'hui une nouvelle délibération pour que l'ensemble de son territoire bénéficie de ce service.

En effet, depuis le 1^{er} octobre dernier, de nouvelles obligations en matière de dématérialisation des marchés publics sont entrées en vigueur. Désormais, toutes les procédures de passation de marchés publics au-dessus de 25 000 € HT doivent être dématérialisées. Toutes les communes et les EPCI doivent être équipées d'un profil d'acheteur dont les exigences à remplir et les fonctionnalités disponibles ont été renforcées. Une convention est donc nécessaire entre un prestataire, ici la SARL *Info-Locale* représentée par son gérant, Monsieur Frédéric ROBIN et la commune.

L'Union Amicale des Maires du Calvados a négocié pour ces adhérents un coût très raisonnable auprès de la société *Info-Locale* pour l'adhésion annuelle d'une collectivité à cette plateforme, soit 160 € HT. L'adhésion se fait directement par convention conclue entre la commune et la société *Info-Locale*.

Par délibération le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité des présents et représentés Madame le Maire à signer la convention *Création, maintenance et hébergement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics* avec la SARL *Info-Locale* représentée par son gérant, Monsieur Frédéric ROBIN.

DÉLIBÉRATION 2019-73 AVIS SUR COLLÈGE DE RATTACHEMENT

Madame le Maire expose au conseil qu'en tant que Conseillère Départementale, elle a été invitée par les services départementaux à participer à une réunion relative au collège de rattachement à la demande de *Castine-en-Plaine*.

Pour cette commune nouvelle, les collégiens d'Hubert-Folie et Tilly-la-campagne partent à Ifs et ceux de Rocquancourt à Saint-Martin-de-Fontenay.

Pour Le Castelet, 51 collégiens de Garcelles-Secqueville sont inscrits, cette année, au collège de Saint-Martin-de-Fontenay et 24 collégiens de Saint-Aignan-de-Cramesnil au collège de Bretteville-sur-Laize.

Bretteville-sur-Laize est actuellement à 100% de sa capacité, Saint-Martin-de-Fontenay est à 95% et Ifs à 90%.

Le rattachement est envisagé pour la rentrée scolaire 2021/2022 et les collégiens ayant démarré dans leur scolarité dans un collège finiront celle-ci dans ce même collège.

Afin que les services du Département travaillent sur les différents scénarios, il nous faut donner un avis sur le collège de rattachement. Trois collèges sont donc proposés ce soir : Bretteville-sur-Laize, Saint-Martin-de-Fontenay et Ifs.

Cet avis ne sera pas obligatoirement validé par le Conseil Départemental de l'Éducation nationale puis le Département qui sont seuls décisionnaires.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE pour un rattachement au collège de Saint-Martin-de-Fontenay (8 voix pour Saint-Martin-de-Fontenay, 5 voix pour Bretteville-sur-Laize et 3 voix pour Ifs).

VALIDATION ORGANISATION CÉRÉMONIE DU 8 AOÛT (DANS LE CADRE DU 75^E ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

La parole est donnée à Monsieur LAURENT.

8 Août : dépôt d'une gerbe au bosquet des Libérateurs.

Accord de principe du conseil sur l'édition du livre de Ken TOUT.

TRAVAUX

Monsieur LESELLIER prend la parole et reprend le compte rendu de la Commission travaux du 9 mai 2019 :

Travaux communaux (budget Le Castelet) Saint-Aignan-de-Cramesnil réalisés ou engagés :

Clôture séparative Ecole

Clôture Salle Polyvalente

Peinture SAS

Acquisition Boîte à Lire (reste à poser)

Acquisition Panneaux cartes postales (reste pose à financer)

Jeux (réalisé)

Clôture Terrain de sport (reste à réaliser)

Reprises concessions cimetière St Aignan. (reste à réaliser)

Mise aux normes PMR SDF St Aignan. (sanitaires ?)

VMC SDF St Aignan. => non prévus au budget.

Travaux communaux (budget Le Castelet) Garcelles-Secqueville réalisés ou engagés :

Remplacement du lave-vaisselle salle des fêtes (réalisé)

Acquisition Boîte à Lire (reste à poser)

Clôture tennis Garcelles. (manque un devis, reste à réaliser)

Mise aux normes PMR cimetière Garcelles (reste à réaliser en attente retour APCR)

Local jeunes.

Devis pour réalisation Génie civil (Devis AKCS 8 342,99 € TTC)

Permis de construire retard suite au report de la commission sécurité.

Travaux de voirie : les travaux voiries 2019 et 2020 seront exclusivement financés sur le droit de tirage des communes. Les membres de la commission ont proposé :

Travaux communaux (budget Le Castelet) Saint-Aignan-de-Cramesnil réalisés ou engagés :

Reprendre le dossier de sécurisation de l'entrée ouest de la commune avec un projet ayant pour objectif la sécurisation des habitants du quartier de Cramesnil. La création d'un rond-point à l'intersection de la rue des Perrées et de la rue du 7 août est une piste à privilégier. Cette option a déjà été abordée par le passé avec les services du département.

Deux arguments à cela :

Ralentissement des véhicules entrant dans le bourg ;

Sécurisation de la sortie de la rue des Perrées.

Travaux communaux (budget CU => droit de tirage) Garcelles-Secqueville réalisés ou engagés :

Doublement du parking de l'école coté stade. Cette première tranche d'environ 25 places permet d'anticiper le projet scolaire. Une seconde tranche (20 places) pourra être envisagée à l'issue de la construction des bâtiments pour accueillir le personnel.

Mise en place de signalétique.

Il manque quelques panneaux de rue suite aux travaux de voirie. Il s'agit de mettre en place une signalétique homogène sur le territoire de Garcelles-Secqueville + des panneaux indiquant l'école, la mairie...

QUESTIONS DIVERSES

Scolaire

- Le coût du repas a augmenté de 0,05 € mais cette augmentation ne sera pas répercutée sur le prix facturé aux familles qui restera à 3,85 €.
- Madame Magali DUPONT travaille actuellement sur l'ancien livret du SIVOS qui était délivré aux familles en début d'année scolaire.
- En raison des célébrations du 75^e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, il n'y aura aucun transport scolaire le 6 juin.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Madame le Maire détaille le calendrier d'élaboration de ce document d'urbanisme.

- 23 mai : délibération de prescription du conseil communautaire ;
- débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ;
- arrêt de projet du PLUi ;
- enquête publique ;
- approbation du PLUi ;

Le délai est de 5 ans *a minima* pour l'élaboration d'un PLUi à l'échelle de la Communauté urbaine.

Une réunion publique de concertation et d'échange sera organisée pour chaque commune entre le débat sur le PADD et l'arrêt du projet du PLUi.

Fête des parents

Celle-ci a eu lieu vendredi 17 mai dernier à la salle des fêtes de Saint-Aignan-de-Cramesnil où il y avait également une exposition photos. Beaucoup d'élus étaient présents à cette manifestation.

Participation citoyenne

Madame le Maire a été invitée par la Communauté de Brigades de Moulton-Chicheboville à une réunion sur la Participation citoyenne. Par la suite le Commandant de la compagnie de Falaise (le Chef d'Escadron Marie POCQUET-BARBAT) et le Commandant de la COB de Moulton-Chicheboville (le Capitaine Yannick VALLÉE) sont venus présenter le dispositif en réunion de bureau (Maire & Adjointes).

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Le Capitaine VALLÉE interviendra en début de réunion de conseil le 24 juin prochain pour présenter le dispositif aux conseillers.

Sucrierie de Cagny

Monsieur Benoît LEFÈVRE, également agriculteur, s'inquiète du devenir de la sucrierie si le groupe allemand *Südzucker* parvenait à ses fins, à savoir le passage du site de Cagny d'unité de production à site de stockage (plutôt qu'une fermeture qui coûterait trop cher en dépollution).

Monsieur LEFÈVRE précise que cet arrêt de la production à Cagny signifierait tout simplement la fin de la culture de la betterave sur les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche. Un projet de reprise du site par les planteurs a été présenté le 15 mai dernier à Strasbourg à la direction allemande mais celle-ci refuse de vendre.

La prochaine réunion est fixée au lundi 24 juin 2019 à 19 h 00.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 20 mai 2019
--

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme les jours mois et an sus-dits.

DÉLIBÉRATION 2019-69 DEVIS GÉNIE CIVIL (*EXTENSION ESPACE ASSOCIATIF*)

DÉLIBÉRATION 2019-70 PARTICIPATION AU MARCHÉ VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DANS LA CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN-LA-MER

DÉLIBÉRATION 2019-71 RENOUVELLEMENT CONVENTION CAF/ENFANCE JEUNESSE

DÉLIBÉRATION 2019-72 CONVENTION PLATEFORME MARCHÉS PUBLICS

DÉLIBÉRATION 2019-73 AVIS SUR COLLÈGE DE RATTACHEMENT